

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER****Séance du 14 décembre 2024**

Nombre de Membres	
En exercice :	22
Présents au Conseil :	20
Ayant pris part au vote :	21
Ayant donné procuration :	1

*L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze décembre à neuf heures trente.*

*Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.*

*Présents : Caroline Blain, Guillaume Bouhin, Aline Carrière, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Aline Louvrier, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai, Thierry Vuittenez.*

*Procuration : Frédéric Dole à Guillaume Bouhin.*

*Absent : Frédéric Garreau.*

*Secrétaire de séance : Marie Destaing.*

*Le Maire déclare la séance ouverte.*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.*

**Délibération n° 2024-12-075**

**OBJET : Cimetière communal - Autorisation de reprise de concessions en état d'abandon.**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un état des lieux a été effectué dans le cimetière communal de Levier le 1<sup>er</sup> mars 2021. Plusieurs concessions perpétuelles ont été constatées en état d'abandon.

Pour remédier à cette situation et permettre à la commune de récupérer des emplacements délaissés, une procédure de reprise de concessions est prévue au Code Général des Collectivités Territoriales aux articles L 2223-17, L 2223-18, R 2223-12 et R 2223-23.

Il faut préciser que la commune reste propriétaire des emplacements concédés, la concession n'étant qu'un droit d'usage du terrain communal. Les concessionnaires ont toutefois le devoir d'entretenir l'espace ainsi mis à leur disposition.

Le Maire explique la procédure engagée par la commune :

- Le procès-verbal de 1<sup>ère</sup> constatation de l'état d'abandon de concessions perpétuelles a été effectué le 01/03/2021 avec 80 concessions visées : affiché à la mairie et sur la porte du cimetière de la commune du 01/03/2021 au 30/04/2021, du 16/04/2021 au 15/05/2021 et du 01/06/2021 au 31/07/2021 ;

- Le procès-verbal de 2<sup>ème</sup> constatation de l'état d'abandon de concessions perpétuelles a été effectué le 03/10/2024 avec 76 concessions visées ; affiché à la mairie et sur la porte du cimetière de la commune du 09/10/2024 au 08/11/2024 .

L'ensemble de la procédure ayant été menée à son terme conformément aux dispositions réglementaires, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la reprise des concessions, ce qui lui permettra ensuite de prendre l'arrêté individuel de reprise.

Exposé du maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité des présents** :

- Décident de reprendre les concessions en état d'abandon figurant sur la liste annexée ;
- Autorisent le Maire à prendre un arrêté municipal individuel prononçant leur reprise dont il assurera la publicité conformément à la réglementation en vigueur ;
- Décident de mettre en service les terrains ainsi libérés, pour de nouvelles concessions ;
- Chargent Monsieur le Maire de prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire,  
Marc SAULNIER.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024  
Reçu en préfecture le 20/12/2024  
Publié le  
ID : 025-200068401-20241214-2024\_12\_075-DE



Liste des concessions perpétuelles en état d'abandon du cimetière principal de Levier (Délibération de reprise n°2024-12-075 du 14 décembre 2024)

- Emplacement A 3 : LHOMME Alphonse
- Emplacement A 8 : ROUSSEAU / VACELET
- Emplacement A 11 : CARESCHE Alice
- Emplacement A 13 : JEANNIN / DUPUY
- Emplacement A 15 : DREZET
- Emplacement A 20 : LHOMME Just
- Emplacement B 9 : JEANNIN Marcel
- Emplacement B 16 : MOUROT / PREVALET
- Emplacement B 17 : BOURGEOIS Eugène
- Emplacement B 61 : LHOMME Ulysse
- Emplacement B 64 : BATAILLARD Emile
- Emplacement B 71 : LACROIX
- Emplacement B 72 : BEUDEY
- Emplacement B 76 : SUTTY
- Emplacement B 77 : BARTHELET/GUIGNARD
- Emplacement B 78 : CORNU / FERRIERE
- Emplacement B 87 : MIGET
- Emplacement B 89 : HOUSER
- Emplacement B 90 : MONNIER / SALOMON
- Emplacement C 1 : GIROD / FLORENTIN
- Emplacement C 2 : CASSARD / DUXIN
- Emplacement C 3 : MAILLARD / RIGOULET
- Emplacement C 4 : LAURENT / HUMBERT
- Emplacement C 8 : DUBULLE
- Emplacement C 9 : GROS
- Emplacement C 10 : GIORDANI
- Emplacement C 11 : COUTENOT
- Emplacement C 12 : LACROIX / ANGONNET
- Emplacement C 14 : POIX
- Emplacement C 15 : QUINTARD
- Emplacement C 17 : NICOD
- Emplacement C 18 : JEANNERET / ROUSSET
- Emplacement C 19 : MAIROT
- Emplacement C 20 : VIVOT
- Emplacement C 21 : CHAUVIN
- Emplacement C 22 : JEANTGEN
- Emplacement C 23 : BAUMANN
- Emplacement C 34 : BRON
- Emplacement C 36 : JACQUARD
- Emplacement D 61 : MONNERET
- Emplacement D 64 : MAIROT
- Emplacement D 66 : SUTTY / PONCET
- Emplacement D 70 : DUXIN
- Emplacement D 79 : MONNIER
- Emplacement D 81 : CHAPUSOT
- Emplacement D 83 : JACQUIN
- Emplacement D 88 : RICHARD
- Emplacement D 89 : FERNAND / MARTIN
- Emplacement D 90 : ROSSIER
- Emplacement D 91 : CUENOT Amédée
- Emplacement D 92 : BENOIT
- Emplacement D 94 : VERNOT
- Emplacement D 95 : ouvrier italien de la société CUENOT Roger
- Emplacement D 98 : LEROY
- Emplacement D 102 : JEANNET
- Emplacement D 104 : ROLET
- Emplacement E 26 : GUYON
- Emplacement E 27 : MAIRE
- Emplacement E 29 : HENRIOT / MERCET
- Emplacement E 34 : ROUSSET
- Emplacement E 35 : TROUQUET
- Emplacement E 37 : GIRARD
- Emplacement E 45 : CUCHOT
- Emplacement E 52 : GUINCHARD
- Emplacement F 3 : BOURGEOIS/GRIFFOND
- Emplacement F 4 : BUSSARD
- Emplacement F 5 : GUICHARD
- Emplacement F 11 : COURVOISIER
- Emplacement F 28 : MERCIER
- Emplacement F 29 : LOUPANDIA
- Emplacement F 31 : MACIET

Concessions noms inconnus :

- Emplacement A 16
- Emplacement B 8
- Emplacement D 69
- Emplacement D 103
- Emplacement F 13



Le Maire,  
Marc SAULNIER.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le



ID : 025-200068401-20241214-2024\_12\_075-DE